

Factsheet Ukraine

Juin 2024

1 Faits et chiffres

Population totale : [entre 33 et 35 millions](#) (2024) pour le territoire qui comprend la Crimée, Louhansk, Donetsk, Zaporijjia et Kherson. [31 millions](#) pour le territoire contrôlé par l'Ukraine.

Langues : la [langue officielle est l'ukrainien](#), parlé par 72 % des habitant-e-s. Le russe est parlé par 22 % des habitant-e-s. Autres langues minoritaires : roumain, bulgare, hongrois et biélorusse. La question de la langue est [hautement politisée](#).

Composition ethnique : [selon le recensement de 2001](#), 77,8 % Ukrainiens, 17,3 % Russes. Autres minorités ethniques : Tatars de Crimée 0,5 %, Bulgares 0,4 %, Hongrois 0,3 %, Juifs 0,2%, les Roms 0,1 %. Les [questions relatives aux minorités sont devenues très politisées](#) depuis 2014. Absence de données ventilées précises.

Religion : christianisme (orthodoxe et catholique uniate).

Gouvernement : [République dotée d'un système de gouvernement présidentiel-parlementaire](#). Volodymyr Zelensky a été élu président en 2019 pour une durée de cinq ans. Les élections, prévues pour la fin du mois de mars 2024, ont été [reportées par le parlement](#) au motif que le pays est toujours en guerre et soumis à la loi martiale.



Carte : [Al-Jazeera](#), 29 mai 2024

2 Profils à risque

Territoires contrôlés par l'Ukraine :

- Les **personnes soupçonnées de porter atteinte à l'intégrité territoriale de l'Ukraine ou de soutenir les autorités séparatistes de Donetsk ou de Louhansk** courent le risque de subir des [disparitions forcées, des détentions arbitraires et des mauvais traitements](#), y compris la torture, [aux mains des forces ukrainiennes](#), de milices pro-gouvernementales ou des services secrets ukrainiens (SBU).
- Les **personnes reconnues coupables de coopération avec un « État agresseur »**, son administration et ses forces armées ou formations paramilitaires encourent une [peine de prison allant de 10 à 12 ans](#). Elles peuvent aussi être [licenciées](#). Près de [8000 procédures ont été ouvertes](#) contre des citoyen-ne-s

ukrainien·ne·es. [326 traîtres et 793 collaborateurs·trices](#) ont été condamné·e·s en Ukraine en 2023.

- **Déserteurs et insoumis** : la [loi](#) prévoit des peines de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans pour insoumission (art. 335 et 336) et douze ans pour désertion (art. 408). Risque de [prison ferme](#) pour les objecteurs de conscience.
- **Journalistes professionnel·le·s des médias** : exposé·e·s au [harcèlement et aux menaces](#).
- **Femmes** : [violence domestique](#), en particulier dans les [régions de l'est de l'Ukraine](#) touchées par le [conflit](#).
- **Activistes LGBTQI+** : font régulièrement l'objet d'[attaques](#) et de discours de haine de la part de groupes d'extrême-droite. [La police fait preuve d'inefficacité dans les enquêtes sur les crimes haineux](#).
- **Roms** : déjà victimes de [discrimination et d'attaques](#) avant la guerre. Accès limité à la protection et l'assistance en Europe en raison de [discrimination raciale et d'un manque de documentation](#) ([10-20 % sont apatrides](#) ou menac·é·s d'apatridie).

Territoires occupés/contrôlés par la Russie :

- Les **personnes soupçonnées d'être pro-ukrainiennes, ou qui [refusent de coopérer avec les forces russes](#)**, dans les territoires contrôlés par les forces séparatistes à Donetsk et Luhansk, mais également dans les zones contrôlées par les forces russes, courent le risque de subir des [disparitions forcées, des détentions arbitraires, des mauvais traitements](#), y compris la torture. Sont notamment concernés, [des fonctionnaires locaux](#), des activistes, des [enseignant·e·s](#) et des défenseuses et défenseurs des droits humains.
- **Journalistes et professionnel·le·s des médias** : exposé·e·s au [harcèlement, aux enlèvements et aux agressions physiques](#).
- **Enfants** : victimes [d'enlèvements et transferts illégaux](#) depuis des territoires occupés vers la Russie.
- **Femmes** : exposées à la violence sexuelle et [viols par les forces russes](#).
- **Personnes LGBTQI+** : dans la région de Crimée, ainsi que dans les régions de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijjia, annexées par la Russie en septembre 2022, la [légalisation russe interdisant la propagande de l'homosexualité](#) est appliquée.
- **Les personnes civiles, y compris les citoyen·ne·s ukrainien·ne·s**, sont exposées à la [conscription forcée](#) dans l'armée russe.
- **Activistes Tatars de Crimée** : exposé·e·s à des [violations des droits humains, la persécution, la discrimination, la stigmatisation et la conscription forcée](#).
- **Membres de groupes religieux ou d'organisations politiques religieuses en Crimée** : [témoins de Jehova, Église orthodoxe d'Ukraine et Hizb ut-Tahrir](#), victimes de persécution et d'intimidation.

3 Développements récents

Invasion de l'Ukraine par les forces russes en février 2022. Echec de la contre-offensive ukrainienne de l'été 2023. Les forces russes ont repris l'initiative militaire en 2024. Le 24 février 2022, le président Poutine a [ordonné l'invasion de l'Ukraine](#) par les forces russes. Si dans un premier temps, les forces russes ont réalisé des gains territoriaux significatifs, parvenant en mars 2022 à contrôler près d'un quart du territoire ukrainien, une [contre-offensive](#) lancée à la fin du mois d'août a permis aux forces ukrainiennes de reprendre une partie des territoires perdus. En 2023, les combats se sont concentrés sur la frontière ouest du Donbass, notamment à [Bakhmout](#), avec des combats intenses et coûteux en vies

humaines pour les deux camps. Une nouvelle [contre-offensive ukrainienne](#), lancée en juin, s'est heurtée à une forte résistance russe et s'est soldée par des gains territoriaux marginaux. L'Ukraine a enregistré quelques succès comme des [attaques contre des navires de la flotte russe](#) en mer Noire, mais la Russie semble avoir pris l'ascendant sur le champ de bataille. En février 2024, la Russie a déclaré avoir réussi à s'emparer d'[Avdiivka](#), une ville industrielle stratégique dans la région de Donetsk, après des mois d'attaques intensives. Début mai, l'armée russe a lancé une [offensive surprise dans la région de Kharkiv](#), au nord-est du pays, parvenant à percer la frontière nord et à prendre le [contrôle de plusieurs villages](#) et forçant l'Ukraine à se renforcer pour tenter de défendre des positions fragilisées. Un troisième front actif se situe au sud-est de Zaporijjia, où les forces ukrainiennes sont sous pression. En mai, les forces russes ont annoncé avoir [recapturé Robotyne](#), un village en ruine que les forces ukrainiennes avaient symboliquement reconquise lors de la contre-offensive de 2023.

Importantes pertes en vies humaines dans les deux camps. Début décembre 2023, des informations des services de renseignements américains ont suggéré que quelques [315 000 soldats russes avaient été tués ou blessés](#). Le gouvernement britannique estime que ce chiffre pourrait même atteindre [450 000](#). Pour la BBC, au moins [50 000 soldats russes](#) ont été tués. Du côté ukrainien, le président Zelenski a admis en février 2024 que [31 000 soldats avaient péri](#), mais selon [d'autres estimations](#) ce chiffre pourrait dépasser les 70 000.

Nouvelles lois sur la mobilisation. En avril 2024, le parlement ukrainien a adopté plusieurs [lois visant à renforcer les effectifs militaires de l'armée](#). Outre l'abaissement de l'âge minimum du recrutement, qui passe de 27 à 25 ans, la législation révisée permet de simplifier l'identification des conscrits dans le pays. Les hommes ukrainiens vivant à l'étranger doivent mettre à jour leur numéro de contact et leur adresse en ligne. Ils devront dorénavant présenter leurs [documents d'enregistrement militaire pour bénéficier de services consulaires](#) tels que le renouvellement d'un passeport. Les [personnes qui se soustraient à la conscription obligatoire peuvent désormais être poursuivies](#) par les bureaux de recrutement militaire. Celles qui ne se présentent pas à temps à leur convocation peuvent être interdites de conduire des véhicules. En mai, le président Zelesnky a signé une [loi qui multiplie par cinq les amendes en cas d'insoumission](#).

Plus de 14 millions de personnes déplacées, dont près de 6.5 millions de personnes réfugiées. Depuis le début de l'invasion russe, ce sont près plus de [14 millions de personnes qui ont fui leur maison](#), dont [près de 6,5 millions qui vivent comme réfugiées en Europe ou ailleurs dans le monde](#). Selon l'OIM, à la fin de l'année 2023, le nombre de [personnes déplacées à l'intérieur du pays était estimé à 3,7 millions](#). L'OIM estime le [nombre de personnes retournées à 4,4 millions](#), avec un mélange de personnes rentrées de l'étranger et d'autres qui étaient déplacées à l'intérieur du pays.

4 Violations des droits humains

Graves violations des droits humains et du droit international humanitaire. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) [rapporte](#) qu'en 2023 et 2024 l'invasion et l'occupation russe ont continué à donner lieu à de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire. Le conflit a fait au moins [33 000 victimes civiles, dont 10 900 tuées et plus de 21 000 blessées](#). Les [frappes russes visant les infrastructures énergétiques](#) essentielles se sont poursuivies en 2023 et 2024. Le HCDH note que les villages et [communautés proches de la ligne de front ont été particulièrement touchés](#) par ces attaques

les privant d'électricité et de chauffage pendant l'hiver. Ces communautés, en particulier autour de Kupiansk, Avdiivka et Kherson, ont également été affectées par l'intensification des combats et les tirs d'obus et l'utilisation d'armes explosives à large rayon d'action. Les autorités ukrainiennes ont dû [faire évacuer des communautés](#) proches de la ligne de front. Des [attaques meurtrières](#) lancées par les forces ukrainiennes ont également coûté la vie à un grand nombre de civils dans les territoires occupés.

Mauvais traitements et exécution de prisonniers de guerre. Le HCDH a documenté l'usage par les forces russes de [torture et de mauvais traitements généralisés](#) à l'égard de prisonniers de guerre ukrainiens souvent détenus dans des conditions non-conformes aux standards internationaux. Les forces russes sont également accusées d'exécution de prisonniers de guerre ukrainiens. Le HCDH a également documenté des cas de torture et de mauvais traitements infligés par les forces ukrainiennes à des prisonniers de guerre russes.

Violations systématiques des droits humains par la Fédération de Russie dans les territoires occupés. Concernant la situation dans les territoires occupés par la Russie, en particulier dans les régions de Donetsk, Kharkiv, Kherson, Louhansk, Mykolaiv et Zaporijjia, le HCDH [relève](#) un « démantèlement systématique des droits et libertés fondamentaux, de mesures intersectorielles visant à étouffer la dissidence, de la subversion des systèmes ukrainiens de gouvernance, d'administration, de justice et d'éducation, de l'imposition de systèmes et de cadres juridiques russes et de la suppression des expressions de la culture et de l'identité ukrainiennes ». Les forces armées russes ciblent de manière large toute personne perçue comme s'opposant à l'occupation, y compris via des arrestations arbitraires, des disparitions forcées et de la torture. Dans les régions reprises par l'Ukraine fin 2022, le HCDH s'inquiète des effets des poursuites engagées par l'Ukraine pour « activités de collaboration ».

5 Pratique des autorités suisses

Statut S depuis 2022. Depuis le 11 mars 2022, les autorités suisses ont appliqué le [statut S](#) aux citoyen·ne·s ukrainien·ne·s qui ont fui leur pays et qui sont arrivé·e·s en Suisse. Ce statut leur permet de bénéficier d'une admission rapide, sans passer par une procédure d'asile ordinaire, et jusqu'à ce que le besoin de protection cesse. Il s'agit d'une admission humanitaire temporaire de groupes pour lesquels la qualité de réfugié n'est pas examinée. En novembre 2023, le Conseil fédéral a décidé de [prolonger le statut S](#), au moins jusqu'au 4 mars 2025.